Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_181-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 24 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M. Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, Mme Muriel BEZIEL, M. Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M. Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Thierry BURLOT, M. Eric DYEVRE, M. Michel MOREL, M. Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M. Frédéric DENOUAL, Mme Marie BOURGOIN, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Guénhaëlle VEDIE, M. Michel BOUCHALAIS, M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN, M. Ernest MARTIN, Mme Emilie BELLOT, Mme Lucie PRIEUR, M. Stanislas DU GUERNY, M. Christophe FICHET.

Absents représentés :
- M. Kévin STEINBACHER donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- M. Jean-Patrick GUIBOUT donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Jeanne BOUVIER donne pouvoir à M. Frédéric DENOUAL
- Mme Isabelle DURUPT donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT
- Mme Nolwenn GUILLOU donne pouvoir à Mme Lucie PRIEUR

Absent :
M. Christian CHAUFOUR

Madame Catherine CABOT est nommée secrétaire de séance
par le Conseil Municipal

Affaire inscrite à l'ordre du jour

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

DELIBERATION N° 2026/181 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026 – ORDRE CHRONOLOGIQUE

Présents : 27 **Absent : 01** **Représentés : 05** **Votants : 32**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_181-DE

Vu l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération N°2026-049 en date du 15 avril 2026, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire et à l'adjoint en charge de la compétence, dans le cadre de l'application des dispositions de l'article L 2122-18 du CGCT, pour accomplir les actes prévus à l'article L. 2122-22 du CGCT ;

Vu la délibération N°2026-135 en date du 29 juillet 2026 complétant la délibération précitée par l'ajout de précisions au point 4° en matière d'avenants aux marchés publics, au point 20° en matière de réalisation de lignes de trésorerie et au point 21° en matière de droit de préemption,

Considérant que le Maire rend compte à l'assemblée de ses propres décisions prises, dont la liste figure ci-après :

N° et date de rédaction	OBJET	MONTANT (Dépense = D ou Recette = R)
2026/118 (20 mai)	Conventions de partenariat avec les hôtels dans le cadre de la 37ème édition du Dinard Festival du Film Britannique et Irlandais (DFFBI 2026)	D : voir décision jointe
2026/166 (1er juillet)	Convention avec OC SPORT Pen Duick dans le cadre de la Route du Rhum 2026	D : 12 500,00 € HT
2026/167 (1er juillet)	Mise à disposition du logement 36 rue des Ecoles – 2ème étage à Madame R.	R : 600 €/mois
2026/168 (3 juillet)	Requête en référé présentée par Monsieur D.	Dépense non connue à ce jour
2026/171 (08 juillet)	Prestation de capture et prise en charge d'animaux domestiques sur la voie publique du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027	D : 10 158,39 € HT
2026/174 (09 juillet)	Festival de musique – Concert du 27 octobre 2026	D : voir décision jointe
2026/176 (13 juillet)	Achat de petits matériels et outillages pour la Direction Bâtiments et Logistique auprès de l'entreprise LEGALLAIS	D : 6 680,12 € TTC
2026/179 (16 juillet)	Spectacles de Noël 2026 à destination des écoles maternelles publiques et privées par l'association LUMIERES D'OMBRES	D : 1 392€ tarif net
2026/180 (17 juillet)	Festival Dinard Opening – Hébergement des artistes, techniciens et musiciens à l'hôtel Balmoral Dinard – 29 chambres du 10 au 14 août 2026	D : 7 826,23 € TTC
2026/181 (17 juillet)	Modification n°2 du marché de travaux de construction des serres et bâtiments techniques pour le lot 16 – Plus et moins-value (2025-29)	D : 4 684,32 € HT

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_181-DE

2026/182 (17 juillet)	Feu d'artifice - vendredi 24 juillet 2026 – prestations sécurité et secours par le SDIS35	D : 3 683,42 €
2026/183 (20 juillet)	Requête en référé par Madame P. portant recours pour excès de pouvoir	Dépense non connue à ce jour
206/184 (20 juillet)	Partenariat avec Radio France – exposition été 2026 - Dubuffet	D : 3 000 € TTC
2026/186 (22 juillet)	Modification n°2 au marché de travaux de réfection complète de la coursive d'accès extérieur à la salle Paul Valery au Palais des Arts et du Festival – Lot 2 charpente, métallerie platelage – Prestation complémentaire (2025-39) attribué à l'entreprise BAUDY CHARPENTE	D : 1 893,75 € TTC
2026/187 (03 août)	Achat aérogommeuse auprès de l'entreprise AERONOV	D : 8 382 € TTC
2026/189 (27 juillet)	Attribution du marché de fourniture d'une tondeuse autoportée électrique	D : 97 224,58 € TTC
2026/197 (5 août)	Conventions de partenariat avec les sociétés Carrefour Market, Intermarché Express et Spar – DFFBI 2026	D : voir décision jointe
2026/198 (30 juillet)	Tarif accréditations professionnelles payantes – DFFBI 2026	R : 40 € TTC l'unité
2026/200 (10 août)	Attribution marché travaux de relamping sur plusieurs sites de la Ville (bâtiments) – ATCE Saint Malo	D : 242 000,00 € HT
2026/201 (10 août)	Requête annulation de l'arrêté n°2026/873 du 21 mai 2026 n'incluant pas les 4, 6 et 8 rue de la Saudrais - zones où sont suspendus les travaux de bâtiments pendant la période estivale	Dépense non connue à ce jour
2026/202 (12 août)	Convention de sponsoring avec les sociétés DINARD ROYAL EMERAUDE SARL, ESRA BRETAGNE SAS, HOTEL CASTELBRAC SART, Pierre ZENI et SAUR dans le cadre du DFFBI 2026	R : voir décision jointe
2026/203 (13 août)	Achat de placards dans le cadre de la rénovation des bureaux des ressources humaines	D : 5 223,00 € TTC
2026/204 (17 août)	Convention de sponsoring avec WILKIN & SONS Limited dans le cadre du DFFBI 2026	R : 5 605€ HT
2026/206 (25 août)	Prolongation de la mise à disposition du logement sis 36, rue des écoles 3ème étage jusqu'au 30 septembre 2026	R : 500€/mois
2026/207 (25 août)	Tarifs de prestations de communication dans le cadre de l'exposition estivale Jean Dubuffet 2026	R : voir décision jointe

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_181-DE

2026/208 (26 août)	Tarifs des concerts du Festival Internationale de Musique classique 2026	R : voir décision jointe
2026/211 (1er septembre)	Avenant n°6 à la convention de mise à disposition d'un local pour l'exploitation d'un commerce, plage de l'Ecluse par Mme LEGAC et M. VATAR	R : redevance annuelle 10 800 € HT + 1% du CA (n-1)
2026/212 (02 septembre)	Tarifs des manifestations de la saison culturelle 2026/2027	R : voir décision jointe
2026/214 (02 septembre)	Avenant n°5 à la convention de mise à disposition d'un local pour l'exploitation d'un commerce, plage de l'Ecluse par la SARL REVEL	R : redevance annuelle 6 400 € HT + 1% du CA (n-1
2026/215 (04 septembre)	Tarif de retrait au guichet des billets de spectacle	R : +1€/commande
2026/218 (07 septembre)	Attribution de la consultation « Prestation vidéo » dans le cadre du DFFBI 2026 à l'Association Iceberg	D : 13 664,41€ HT (tva non applicable)
2026/219 (07 septembre)	Convention de sponsoring avec les établissements COZIGOU, la boulangerie EMULSION, l'atelier floral CHATON et la société HOTEL LA FALAISE DINARD (EMERIA) dans le cadre du DFFBI 2026	R : voir décision jointe

Acte est donné au Maire de cette communication.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 1er octobre 2026

La secrétaire de séance

Catherine CABOT

Le Maire

MAIRIE DE DINARD ILLE-ET-VILAINE

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le - 6 OCT. 2026 et affichée en Mairie, le - 6 OCT. 2026